

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COIVERT - 17330
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de COIVERT s'est réuni dans la Salle des Fêtes de Coivert, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle GIRAUD, Maire, d'après convocation du 17 décembre 2020.

Présents : Mme GIRAUD Marie-Noëlle, Maire, MM. Jean-Claude ALLEIN et Michel Jean RIGUET, Adjoints, Mmes BRISARD Mélanie, DUPUY Catherine et POUPARD Nadège, MM. BELOT Thierry, BILLARD Eric, et HANOCQ Henri, Conseillers Municipaux

Absentes excusées : Mmes Mélanie FOUCHER et Susannah FRASER (pouvoir à Mme GIRAUD)

Secrétaire de séance : Mr Jean-Claude ALLEIN

Lecture du compte-rendu du 10 novembre 2020, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) DEFENSE CONTRE L'INCENDIE : DEVIS RESE POUR CITERNE AU PAVILLON, CONVENTION, DEMANDE DE DETR ; DEVIS RESE POUR ETUDE SCHEMA DEFENSE CONTRE L'INCENDIE SUR LA COMMUNE, DEMANDE DE DETR, DIVERS

Madame le Maire fait part que Mr ROY va finalement prévoir une réserve incendie sur son terrain, à ses frais. Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les quelques aménagements nécessaires pour le raccordement à l'incendie.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer une convention avec Mr Roy pour l'utilisation de cette citerne comme point incendie sur le secteur du Pavillon.

Suite à l'entrevue entre Mme Barbier, Directrice de la RESE et Mme le Maire, le Conseil Municipal valide le devis d'un montant de 3 250 € HT pour la réalisation du schéma de défense contre l'incendie sur toute la commune et sollicite des subventions dans le cadre de la DETR et auprès du Conseil Départemental.

2°) ATTRIBUTION NUMERO D'ADRESSE POUR BATIMENTS A MR ROY AU PAVILLON

Le Conseil Municipal attribue le n° 11 route du Pavillon pour la parcelle cadastrée ZC 32 appartenant à la SCI « Les 4 Agers ».

3°) DELIBERATION POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS/REPAS/FORMATIONS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL ET ELU ACCOMPAGNANT LE CAS ECHEANT

Le Conseil Municipal décide la prise en charge de l'ensemble de ces frais.

4°) DELIBERATION DEPENSES A METTRE A L'ARTICLE 6232 – FETES ET CEREMONIES

Le Conseil Municipal liste toutes les dépenses susceptibles de pouvoir être réglées à l'article comptable 6232.

5°) TRAVAUX POUR TRACTEUR COMMUNAL

Ce point est à étudier.

6°) TRAVAUX VOIRIE 2021-2022

Le Conseil Municipal décide de prévoir les travaux de voirie 2021 sur le chemin allant de Coivert à la Maison Neuve et celui de la Fosse à Coivert. Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise SLTP pour un montant TTC de 37 770 € et sollicitera en temps opportun, une subvention de la part du Conseil Départemental.

Pour 2022, le Conseil Municipal prévoit de réaliser les chemins de Vieille Boutonne et de la Fromagère.

7°) DEMANDE DE MR ET MME MICHEL PASSEBON – LA FOSSE POUR UN CANIVEAU D'ECOULEMENTS DES EAUX DE RUISSELLEMENT

Les élus se rendront sur place pour voir le problème.

8°) DECISION MODIFICATIVE POUR VIREMENTS DE CREDITS A PREVOIR EN FIN D'ANNEE

Le Conseil Municipal valide les différents virements de crédits.

9°) QUESTIONS DIVERSES

Réparation Cloche Eglise

Les travaux sont prévus en début d'année.

Pièges à ragondins

Mr Riguet signale le vol de pièges à ragondins dans certains fossés.

La séance est levée à 21h35.